



Édito

NOUS SERONS LÀ

En 2025, le monde agricole était à nouveau en effervescence : grippe aviaire, dermatose nodulaire, projets d'agrivoltaïsme repoussés par ENGIE... tout concourt à faire monter la colère et l'incompréhension, avec le cortège de situations de mal-être et de drames qui en découlent.

En 2025, Solidarité Paysans a fêté avec succès ses 20 ans d'existence dans le Puy-de-Dôme : les accompagnements d'agricultrices et agriculteurs en difficulté sont toujours nécessaires pour leur permettre de poursuivre leur vie professionnelle et personnelle dans les meilleures conditions. Quel bonheur et quelle fierté pour les professionnels et les bénévoles accompagnants lorsque l'agriculteur et sa famille témoignent de l'importance de la présence et de l'action de notre structure ! C'est bien le sentiment qui fut le mien lorsque, accompagné d'une autre bénévole, je suis allé à la rencontre d'anciens bénéficiaires.

Qu'en sera-t-il en 2026 : élections municipales, Mercosur, négociations avec les grandes surfaces de distribution et les entreprises agroalimentaires, baisse du pouvoir d'achat des français, « bruits de bottes » aux frontières européennes... ne devraient pas faire diminuer le niveau de stress.

Nous serons là, présentes et présents aux côtés du monde paysan et nous, professionnels et bénévoles, poursuivrons notre travail d'accompagnement afin d'adoucir autant que faire se peut le quotidien des bénéficiaires de nos actions.

Si vous avez envie de développer vos actions bénévoles avec Solidarité Paysans, quelle que soit votre origine professionnelle, milieu agricole ou non, venez nous rencontrer car nous avons besoin de vous. Par ailleurs, n'hésitez pas à partager cette lettre d'info avec votre entourage !

Meilleurs vœux, bonne et heureuse année à toutes et à tous, que la solidarité soit notre fil conducteur.

Jean-Luc CARTHONNET
Bénévole SP63

Tribune libre

UNE NOUVELLE CHARTE POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE ?

La charte de l'Agriculture Paysanne[1], qui définit les contenus d'une autre organisation de notre métier, existe depuis 1998. Elle vient d'être réactualisée à l'initiative de la Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (FADEAR). Tout en intégrant, à partir de 8 principes, les nouveaux enjeux liés à l'agriculture, elle codifie un projet moderne en constante évolution. Surtout, elle parle de dignité de revenus paysans, de milieu rural vivant, de lien avec la souveraineté alimentaire de nos territoires.

Voici les 8 principes de cette charte :

- 1. Répartir les moyens de production et le foncier afin de permettre au plus grand nombre de vivre du métier.** Industrialisation et concentration des terres sont des causes de désertification des campagnes. Il faut partager les volumes et les moyens de production pour pérenniser les fermes à taille humaine.
- 2. Appliquer la souveraineté alimentaire ici et ailleurs.** D'abord nourrir les populations locales et sécuriser, pour toutes et tous, un accès à une alimentation de qualité.
- 3. Travailler avec la nature, atténuer les conséquences du dérèglement climatique.** Le paysan et la paysanne travaillent avec le vivant, ce qui impose de protéger les ressources naturelles. Les politiques publiques doivent encourager les complémentarités culture-élevage et interdire les brevets sur le vivant.
- 4. Rechercher la transparence et la qualité des produits.** Chaque citoyen-ne est en droit de connaître les processus d'élaboration alimentaire. Les produits paysans doivent être défendus et reconnus pour leurs qualités sanitaire et nutritionnelle.
- 5. Viser l'autonomie maximale dans le fonctionnement des fermes.** C'est d'abord avoir et obtenir la capacité d'être maître de ses choix. L'autonomie décisionnelle détermine toutes les autres autonomies (technique, économique, financière...). Les partenariats entre pairs doivent être appuyés. Les politiques publiques doivent être conçues à partir des réalités de terrain.



Tribune libre (suite)



6. Vivre et travailler avec le territoire. Ouvrir des espaces de démocratie sur les questions agricoles et alimentaires. Aider à l'ancrage agricole dans la vie économique et sociale locale.

7. Lutter contre les oppressions. La diversité est une richesse. Lutter contre le repli sur soi, l'intolérance, toute forme de racisme et d'injustice sociale. Préserver des appétits avec la terre et l'eau comme mesure de paix.

8. Raisonner toujours à long terme et de manière globale. Les valeurs humanistes tiennent compte des dimensions sociales, économiques et environnementales de l'agriculture paysanne. Transmettre et préserver sont au cœur de ce projet pensé pour les générations futures.

Serge DOUIX
Bénévole SP43

[1] Pour retrouver l'intégralité du texte sur internet : <https://www.agriculturepaysanne.org/la-charte-de-l-agriculture-paysanne>

20 ANS !

Samedi 15 novembre 2025 à Lempdes, nous avons été très heureux-ses d'accueillir tout au long de la journée plus de 200 personnes aux 20 ans de Solidarité Paysans dans le Puy-de-Dôme.

L'après-midi, nous avons partagé le délicieux gâteau d'anniversaire préparé par l'association "Les Pieds dans le plat" (Sugères), et trinqué aux 20 ans de l'association. De nombreux officiels, partenaires financiers et de terrain, étaient présents au rendez-vous : Lionel Chauvin, Président du département, Julien Brugerolles, député (5^e circonscription du Puy-de-Dôme), Gérard Veneault, Vice-Président du SMAD des Combrailles, Serge Charret, Vice-Président du Crédit Agricole Centre France, Jean-Michel Sabatier, Président de la caisse locale du Crédit Agricole de Cournon, Véronique Serve, responsable action sanitaire et sociale de la MSA Auvergne, Bernard Fesquet, Président du Secours Catholique délégation 63 et 15.

En début de soirée, les portes se sont ouvertes au grand public : une cinquantaine de personnes a participé à l'initiation au bal trad. Un temps restauration à partir de 19h a permis de marquer une pause gourmande, avec les généreuses crêpes du collectif La Tantina (Billom), et la délicieuse potée auvergnate de l'équipe "Les Pieds dans le plat". La buvette était quant à elle tenue par les bénévoles de l'association, proposant des jus de pommes locaux et des bières La Damaïsselle (Blesle).

À partir de 21h, le monde a afflué pour venir animer le parquet de la salle des fêtes, au son des deux groupes des Brayauds, Sem Pas d'Aqui et La Viehla : plus de 200 entrées enregistrées !

Bilan : ce fut une très belle fête pour célébrer les 20 bougies de l'association ! Un immense MERCI à toutes et tous les participants.



EXPO PHOTO

Le 15 novembre 2025, c'était aussi l'inauguration de l'exposition photo de l'association !

L'objectif était de traduire en images le travail d'accompagnement de l'association, tout en créant de nouveaux liens entre les membres de l'association.

Une gestion souple de ce projet au long cours a permis de s'adapter aux réalités de terrain : pas de fil rouge prédéfini, mais des photographies prises en parallèle des accompagnements individuels, lorsque la situation le permettait, avec l'accord des personnes concernées bien sûr. Ces premières photographies, prises dans le cadre des accompagnements, ont été complétées de clichés réalisés en autonomie par les agricultrices et agriculteurs, désirant témoigner de leur métier, au-delà des difficultés.

Pour les bénévoles, ce projet a permis d'exprimer la façon dont elles et ils vivent leur rôle, leur engagement au sein de Solidarité Paysans, de renforcer les liens entre eux et avec les agriculteurs-rices qu'elles et ils accompagnent, et enfin de s'impliquer dans l'association différemment et de façon complémentaire, en dépassant le cadre habituel de l'accompagnement individuel.

Dès à présent, l'exposition est à disposition de tout lieu souhaitant l'accueillir. Elle s'articule autour de trois supports pouvant être présentés ensemble ou séparément, en fonction des souhaits et caractéristiques propres à chaque lieu de diffusion (pour plus d'informations, nous pouvons vous transmettre la fiche technique) : 3 bâches de 2m de largeur x 1m de hauteur, 1 livret format A4 24 pages et diaporama numérique de 8 minutes.

N'hésitez pas à faire part de vos idées ou à organiser une exposition vers chez vous !



Extraits

Trois à quatre fois par an depuis 2022, Solidarité Paysans « national » publie les « nouvelles juridiques ». Il s'agit d'un outil de veille juridique, réalisé par les deux juristes salariées de l'association nationale, Kathleen Delage et Gwendoline Fizaine, et mis à disposition de l'ensemble du réseau Solidarité Paysans. Voici un extrait du numéro d'août-octobre 2025, au sujet de l'évolution du statut de conjoint collaborateur / conjointe collaboratrice.



Statut des conjointes, conjoints collaborateurs et aides familiaux agricoles limité à 5 ans, au-delà un statut de salariés par défaut

- On le sait, depuis une loi de 2021, le statut de conjointe, conjoint collaborateur est limité à 5 ans, à compter du 1er janvier 2022. Une exception est posée pour les personnes atteignant l'âge de la retraite avant le 1er janvier 2032, ce statut pouvant alors être prolongé jusqu'à la liquidation de la retraite. Pour les autres, attention à anticiper la réflexion du futur statut des conjointes, conjoints collaborateurs déjà en activité au 12 janvier 2022 ! Au 1er janvier 2027, elles/ils ne pourront plus être conjointe, conjoint collaborateur, et à défaut de déclaration d'activité professionnelle, toutes, tous deviendront salariés par défaut, avec les conséquences juridiques, sociales et fiscales correspondantes ! (Nouvel article L 321-5 du Code rural) En effet, une déclaration annuelle pour préciser le statut des conjointes, conjoints exerçant une activité professionnelle sur l'exploitation sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 (les détails ne sont pas encore connus).

- Il en est de même pour les aides familiaux agricoles, dont le statut est limité à 5 ans. Dorénavant, sans option au-delà de cette durée, ils deviendront salariés par défaut s'ils continuent de participer à la mise en valeur de l'exploitation. (Nouvel article L 722-7-2 Code rural)

La loi de financement de la sécurité sociale de 2026 instaure également une exonération dégressive de cotisations sociales sur une durée de cinq ans pour les conjointes, conjoints collaborateurs qui s'installent en tant que cheffes, chefs ou co-exploitants à compter du 1er janvier 2027. Cette mesure pérenne vise à accompagner les nombreuses sorties du statut de conjointe, conjoint collaborateur et bénéficiera très majoritairement à des femmes, en facilitant l'accès à un statut plus protecteur et plus sécurisant.

Extrait du communiqué de presse du 05/01/2026, Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Recours au Conseil d'État : extrait du communiqué de presse de Solidarité Paysans national du 22 octobre 2025

« Dans une démarche commune inédite, 14 associations et syndicats s'unissent pour déposer un recours en annulation du décret « sanctions » sur le RSA, en date du 31 mai dernier.

Solidarité Paysans [...] a décidé de se joindre à ce recours. [...] Aucun nouveau droit n'est créé alors que des devoirs nouveaux, accompagnés de nouveaux dispositifs de contrôles et de sanctions, posent des conditions inacceptables et irréalistes qui entraînent des conséquences humaines intolérables.

Ainsi, l'obligation des 15h d'activité par semaine pour les bénéficiaires du RSA, alors que nombre d'agriculteurs et agricultrices travaillent déjà durement pour survivre de leur métier.

Ou l'inscription systématique à France Travail et la mise en œuvre de « coaching » en sous-traitance, méconnaissant la réalité du monde agricole et ses spécificités et ajoutant des étapes nouvelles dans des démarches administratives déjà stigmatisantes.

Malgré des mesures qui limitent la casse, comme la récente convention liant la MSA à France Travail, nous constatons que le nouveau dispositif, appuyé par des contrôles accrus et des menaces de sanctions décourage de demander ces aides pour des familles en grande difficulté.

En assimilant les agriculteurs et agricultrices qui n'arrivent pas à vivre dignement de leur métier à des personnes sans emploi qu'il faudrait surveiller et sanctionner, il contribue à aggraver la situation de milliers de personnes sans rien résoudre sur le fond.

Alors que la question du mal-être en agriculture suscite des politiques publiques, communications, colloques de la part des pouvoirs publics, nous soulignons la contradiction manifeste entre ce discours et ce décret qui ajoute des conditions nouvelles et fragilise les agriculteurs en situation de précarité.

Nous rejoignons les associations et syndicats qui demandent l'annulation de ce décret car nous partageons l'exigence commune d'un sursaut collectif sur la question de la solidarité. »

J'ADHÈRE EN 2026

BULLETIN D'ADHÉSION

Je choisis l'association départementale correspondant à mon lieu de vie : je remplis puis découpe ce bulletin, et l'envoi à "Solidarité Paysans, 5 chemin de la Quartellée, Maison des Paysans, Marmilhat, 63370 Lempdes".

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse Postale : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____@_____

J'adhère à l'association Solidarité Paysans

Allier Cantal Haute-Loire Puy-de-Dôme

Avec une cotisation :

- en chèque en espèce
 de base : 20€ de soutien : 50€
 bienfaiteur-riche : 100€ libre : _____€

Date : _____ Signature : _____

PARTIE HAUTE DESTINÉE À SOLIDARITÉ PAYSANS



PARTIE À CONSERVER

Prénom : _____ Nom : _____

J'adhère à l'association Solidarité Paysans

Allier Cantal Haute-Loire Puy-de-Dôme

Avec une cotisation : en chèque en espèce

- de base : 20€ de soutien : 50€
 bienfaiteur-riche : 100€ libre : _____€

Date : _____



MERCIS !

- La collecte de fin d'année a permis de récolter plus de 10 000€ de dons. Un grand merci pour votre générosité et votre relai.
- + de 5 ETP (équivalent temps plein) : c'est ce que représentent les heures bénévoles mises bout à bout sur une année. Une grande richesse humaine indispensable pour l'association, et un grand merci à elles et eux !!

ANNONCE

Vous voulez distribuer le Tintamarre autour de vous ?
Demandez-nous, il reste toujours quelques exemplaires !

AGENDA

Vie associative départementale Formation des bénévoles

PUY-DE-DÔME · 3 février · Lempdes
Groupe de parole/formation, vie asso

CANTAL · 25 février · Murat
10 juin · Riom-ès-Montagnes
Groupe de parole/formation, vie asso

ALLIER · 23 février · Montet
Groupe de parole/formation, vie asso

HAUTE-LOIRE · 19 mars et 18 juin · Chaspuzac
Groupe de parole/formation, vie asso

Formations spécifiques

ALLIER · 12 mars · Montet
Formation juridique « Les bases du droit »

CANTAL · 11 mars · lieu à confirmer
Formation juridique "Les sociétés agricoles
en difficultés"

INTERDÉPARTEMENTALE · 24 février · Lempdes
Formation "Le surendettement
des particuliers"

Assemblées générales

CANTAL · 5 février · Anglard-de-Salers

PUY-DE-DÔME · 5 mars · Lempdes

AUVERGNE · 2 avril
lieu à venir (Puy-de-Dôme)

HAUTE-LOIRE · 23 avril · Table de Vailhac,
Vissac- Auteyrac

ALLIER · à confirmer

Éditeur

Solidarité Paysans En Auvergne
5 chemin de la Quartellée, Maison des Paysans
Marmilhat · 63370 Lempdes
auvergne@solidaritepaysans.org - 04 73 14 36 10



Imprimé par nos soins